Réunion du mardi 6 février 2024 à 19heures.

Président : M. MILLET Nicolas

Présents : MM. BERTHONNEAU Steevens. BOURGEOIS Serge. BRUNET Jean Christophe. CREMADES Éric. FONTENIL Benoit (visioconférence). KOUROGHLI Jamel (visioconférence). MASSONNEAU Philippe. MOREAU Patrick. RIVASSEAU Quentin. SONALLY Claude. SORIGNET Jean Pierre. TEXIER Yohann.

Membres excusés : Mme PERROGON. MM. DOYEN Gérard. JAUNEAU Bastien. GRIZON Aurélien. LÉONARD Guillaume. VALDEC Christian.

Invitée présente : Mme Pierrette BARROT.

Invités présents : MM. DECHAUX Jean François. DUTREUIL Philippe (président du club de PONT L'ABBÉ D'ARNOULT). Henri GARDERES. JOUBERT Patrick.

1. Approbation du procès-verbal n°5 du 28 novembre 2023.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Point sur les effectifs

Effectifs : 168.

Nationaux : 6

Régionaux : 21

Départementaux : 131

Non désignables et licences validées : 9.

3. point sur les observations.

Le pourcentage des observations réalisées s'élèvera après le weekend du 10 et 11 février à : D1 groupe A 43%, groupe B 38% AD1 56%, D2 GR A 50%, GR B 50%, GR C 17%, AD2 42%, D3 47%, DA 22%.

4. Point sur le test physique

La dernière session a eu lieu le dimanche 28 janvier. Les personnes qui n'ont pas pu participer en dehors de celles qui sont blessées avec certificat médical à l'appui seront neutralisées au niveau cette rubrique dans l'évaluation de fin de saison. Les autres obtiendront la note de 0/10.

5. Organisation rendez-vous fin de saison.

Stage pratique à ST JEAN D'ANGELY le 25 février 2023 à 9h.

Matinée préparation EVALBOX le 3 mars 2024 à 9h.

Festival U13 PITCH à SAUJON le 6 avril 2024 pour l'encadrement des jeunes arbitres désignés sur cette compétition nationale.

Test théorique le 7 avril 2024 à 9h.

Rattrapage test physique le 20 avril 2024 à 9h.

Challenge Jean Louis BARBESSOU à le 4 mai 2024 pour l'encadrement des jeunes arbitres désignés.

Journée Nationale des débutants le 25 mai sur deux sites (PÉRIGNY et PONS).

Réunion de fin de saison le 30 juin 2023.

6. Courriers.

Notification de la commission de discipline du 2 février 2024. Pris connaissance.

Courriel de M. BOULARD Gauthier du 5 février 2024 ; Pris connaissance.

Courriel de M. HURTAUD Edmond du 5 février 2024. Pris connaissance. La commission regrette l'absence de l'arbitre désigné.

Courriel de M. ROLLAND Arthur du 5 février 2024. Pris connaissance. M. BRUNET Jean Christophe, secrétaire de la CDA a répondu.

Courriel de M. GINDRAU Vincent, président du club de l'E.H.V. S du 5 février 2024. Pris connaissance.

Courriel de M. MAGUIER Stéphane du 5 février 2024. Pris connaissance.

Courriel du club de CERCOUX CLOTTAISE du 5 février 2024. Pris connaissance.

Courriel de M. DURAND Adrien du 6 février 2024. Pris connaissance.

Courriel de Mme MERCIER Priscilla du 6 février 2024. Pris connaissance.

Courriel de M. BALAGEAS Bernard du 6 février 2024. Pris connaissance.

Rapport de M. BERTHONEAU Steevens du 6 février 2024, observateur sur la rencontre n°26304860 du 31 janvier 2024. Pris connaissance. La commission décide que les officiels ne percevront que leurs indemnités de déplacement.

7. Tour de table.

M. MILLET Nicolas nous informe qu'une réunion des présidents et des responsables de formation de CDA a eu lieu le samedi 17 février 2023 réunion.

Il rappelle également que « tout arbitre est, selon les besoins sportifs, susceptible d'être désigné dans une division inférieure ou, exceptionnellement, supérieure à celles relevant de sa stricte catégorie d'appartenance » Il invite chaque arbitre à revoir l'article 18 du règlement intérieur de la CDA ainsi que l'article 13 du statut de l'arbitrage inclus dans les règlements généraux de la FFF saison 2023-2024 qui indique que « L'appartenance à une catégorie n'implique pas pour autant le droit absolu à la désignation pour diriger des rencontres dans cette catégorie ».

M. BRUNET Jean -Christophe précise que la déconvocation sans motif précis (convenance personnelle, raison médicale, raison professionnelle, etc.) après parution des désignations peur faire l'objet d'un retrait de 2 points en vertu de la charte de déontologie. Tout arbitre se doit de respecter cette procédure (article 12 du règlement intérieur).

Pour toute indisponibilité de dernière minute, après le vendredi 17h30 synonyme de fermeture du district, l'arbitre se doit d'avertir M. SORIGNET Jean- Pierre par téléphone ou message vocal, au numéro suivant : 06 24 49 56 66. Cette procédure figure sur le site du district en page d'accueil (première page), rubrique « procédure arrêtés municipaux et forfaits » ainsi que sur le portail de chaque officiel onglet « Documents ».

M. GARDERES Henri nous fait part des principaux sujets abordés lors de la réunion des présidents de CDPA à la LFNA, le samedi 3 février.

- augmentation des effectifs d'arbitres dans la Nouvelle Aquitaine par rapport à la même période juin 2022 à février 2023 et juin 2023à février 2024.

- présentation de la Formation Initiale d'arbitres assistants qui commence le 24/25 février à PUYMOYEN tarif 55€, les inscriptions sont ouvertes en ligne, le support de cette FIA sera envoyé au district après la 1ère formation.

- pas de FIA "FUTSAL" dans les FIA normales en herbes.

- Formation des formateurs.

M. SORIGNET Jean- Pierre nous communique les modifications effectuées le weekend dernier.

Dans le cadre de la passerelle JAR =>R3, après avoir eu une première observation en SD2, M. PLANTET Robbin a réalisé la seconde observation en SD1 le dimanche 4 février. La CDA valide ces deux observations et sollicite la CRA pour une observation en R3.

M. JOUBERT Patrick a été très attentif aux débats.

Mme BARROT Pierrette demande à l'ensemble des membres de la commission de redoubler d'efforts pour le recrutement de nouveaux arbitres en collaboration avec la CDPA.

M. DUTREUIL Philippe, président du club de PONT L'ABBÉ, remercie M. MILLET Nicolas de l'avoir invité. Il a pu découvrir les nombreuses missions de notre commission. Ces interventions ont été très pertinentes.

La séance est levée à 22h15.

Prochaine plénière le 26 mars 2024 à19 heures.

Le président de la CDA — Le secrétaire

Nicolas MILLET — Jean-Christophe BRUNET